

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

**Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique
(article 234-8 du règlement général)**

LEGRAND (Euronext Paris)
--

- 1 - Par courrier du 14 avril 2008, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, résultant exclusivement de modifications du nombre de droits de vote de la société LEGRAND (les participations en capital restent inchangées) :
- la société Legron BV (1) (50 1101 BA Amsterdam, Zuid-Oost, Hoogoorddreef 7, Pays-Bas) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 11 avril 2008, le seuil de 1/3 des droits de vote de la société LEGRAND et détenir individuellement 74 784 262 actions LEGRAND représentant 148 153 009 droits de vote, soit 28,52% du capital et 42,28% des droits de vote de cette société (2) ;
 - la société Financière Light III (3) (5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 11 avril 2008, le seuil de 25% des droits de vote de la société LEGRAND et détenir individuellement 74 784 245 actions LEGRAND représentant 78 020 731 droits de vote, soit 28,52% du capital et 22,27% des droits de vote de cette société (2) ;
 - le concert (4) existant entre les sociétés Legron BV, Financière Light III et Lumina Participation (5), a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 avril 2008, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société LEGRAND et détenir de concert 161 167 411 actions LEGRAND représentant 249 367 548 droits de vote, soit 61,47% du capital et 71,17% des droits de vote de cette société (2), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Legron BV (1)	74 784 262	28,52	148 153 009	42,28
Financière Light III (3)	74 784 245	28,52	78 020 731	22,27
Lumina Participation (5)	11 598 904	4,42	23 193 808	6,62
Total concert	161 167 411	61,47	249 367 548	71,17

Ces franchissements de seuils résultent de l'attribution de droits de vote double au profit de la société Legron BV. Les déclarants précisent que le franchissement en baisse de Financière Light III est temporaire et résulte d'un simple décalage dans les dates d'inscription au nominatif des titres LEGRAND détenus par Legron BV et Financière Light III. Ce décalage cessera le 12 mai 2008, avant la date de la prochaine assemblée générale de LEGRAND.

- 2 - Le franchissement en hausse du seuil du tiers des droits de vote de la société LEGRAND par la société Legron BV, a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique reproduite dans Décision et Information 208C0715 en date du 16 avril 2008 et qui sera publiée au Bulletin officiel (BALO) du 18 avril 2008.

- (1) Société à responsabilité de droit luxembourgeois contrôlée par Wendel.
- (2) Sur la base d'un capital composé de 262 173 626 actions représentant 350 376 763 droits de vote.
- (3) Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois contrôlée par KKR Europe Limited et KKR Millenium Limited.
- (4) Cf. D&I 206C0786 en date du 27 avril 2006.
- (5) Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, sise 2 rue de Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, contrôlée conjointement par Wendel, KKR Europe Limited et KKR Millenium Limited.